



HAL
open science

On a fermé la montagne

Cristina del Biaggio

► **To cite this version:**

Cristina del Biaggio. On a fermé la montagne. L'Alpe, 2019, À saute-frontière, 86, pp.42-49. hal-02289383

HAL Id: hal-02289383

<https://hal.science/hal-02289383>

Submitted on 16 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

On a fermé la montagne

Paru dans *L'Alpe*, n°86, À saute-frontières, 2019

<https://www.lalpe.com/lalpe-86-a-saute-frontieres/>

De Cristina Del Biaggio

[p.42] En janvier 2018, j'écrivais sur le site du journal suisse *La Cité* ces quelques lignes : « *La frontière n'a pas de pouvoir. La frontière ne tue pas. La frontière, en soi, n'existe pas. Toute frontière est le fruit de l'esprit d'hommes et de femmes qui ont le pouvoir de décider si elle est une ligne de contact, d'échange, de partage, ou un lieu de crispation, de frottement, de crise.* » Cela vaut pour les Alpes aussi : il y a ceux qui les imaginent comme une zone frontalière faite d'échanges et de solidarité. Et ceux qui les pensent et les érigent en barrières. Le massif alpin ne marque pas uniquement les lignes de partage des eaux, mais également des lignes de partage politique qui déterminent la manière de vivre (ou non) ensemble. Sur le territoire alpin, ces clivages ont déjà marqué les communautés par le passé. On peut penser à deux moments de l'histoire. Lors de l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale, comme le rappelle l'historien Riadh Ben Khalifa, la frontière rendue toujours plus étanche a contraint les réfugiés juifs chassés d'Italie à la passer clandestinement pour tenter de rejoindre la France. Avec la constitution de l'Espace Schengen* par le traité du même nom signé en 1985, les frontières nationales se dématérialisent et s'invisibilisent au sein de l'Union européenne : les hommes, les femmes, les marchandises les traversent sans plus devoir montrer de documents de légitimation. La circulation est « libre » sur l'essentiel du territoire européen, et l'attention se reporte sur les frontières dites extérieures, où les contrôles se renforcent, puisqu'aux frontières intérieures désertées même les voyageurs-migrants pourront désormais passer sans encombre.

Mais une nouvelle phase de fermeture se dessine dès 2015, l'année marquée par le « long été migratoire », moment dans lequel un nombre important de personnes demandeuses de refuge, et notamment des Syriens, arrivent aux confins de l'Europe. La fermeture qui s'ensuit naît d'un paradoxe. La politique migratoire européenne a été pensée dans le but de « *décourager les mouvements secondaires* », comme l'explique la Commission européenne dans un communiqué du 13 juillet 2016, où une série d'instruments sont proposés pour fixer les exilés dans un seul pays européen. Or ces instruments ont produit l'effet contraire, car dans la réalité « *les migrants refusent souvent d'introduire leur demande d'asile ou de se conformer aux obligations d'identification dans l'État membre de première entrée, puis se rendent dans l'État membre où ils souhaitent s'installer et y demandent l'asile* » (communication de la Commission européenne du 6 avril 2016).

Les politiques d'ancrage ont, dans les faits, fabriqué des « *corps en orbite* », comme les appelle la géographe Fiorenza Picozza dans un article publié en 2017 dans la revue *Movements*. Des hommes et des femmes qui

mettent en place des stratégies de « *désobéissances spatiales* », selon la terminologie [fin p.42, p.43 photos] de la géographe Martina Tazzioli. Des personnes qui au lieu de se plier aux règles dictées par l'Union européenne visant à les bloquer dans les pays méditerranéens, Italie et Grèce en premier lieu, poursuivent leur chemin vers le nord et essaient d'atteindre par leurs propres moyens, en dehors des parcours prédéfinis par les autorités européennes, le pays qu'ils ont choisi comme destination dans leur projet migratoire.

Le retour des frontières

Ainsi, face à ces exilés qu'ils ne veulent pas accueillir mais qui se rapprochent physiquement, il ne reste qu'une option aux États situés en amont des Alpes : rendre le relief hostile et difficilement franchissable. L'érection d'obstacles et barrières frontalières, c'est le geste ultime pour tenter de tenir à distance de leurs propres droits des personnes jugées indésirables, comme le rappelle le géographe Étienne Piguet dans un article qu'il a publié dans *Terra Cognita* en 2017. Traverser une frontière, même sans les documents requis pour chercher un refuge et demander l'asile, c'est un droit. Cela découle de la Convention relative au statut des réfugiés (appelée aussi Convention de Genève), et de son article 1 qui stipule que, pour prétendre au statut de réfugié, le demandeur d'asile doit à la fois se trouver « hors du pays dont elle a la nationalité » et se trouver sur celui où elle demande la protection. L'article 31 de la même convention ajoute à ces conditions une obligation : « *Les Etats Contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers, aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée* ». Empêcher l'entrée, donc, constitue une violation du droit d'asile puisqu'il s'agirait d'un « refoulement », interdit par l'article 33 de la même convention.

C'est pour ces personnes, venues légitimement se réfugier en Europe, que les Alpes s'érigent en barrière. En effet, les personnes « désirables » munies d'un visa Schengen passent rapidement le massif alpin, rendu fluide par des infrastructures, notamment souterraines. La technologie a maîtrisé la roche, anéanti l'obstacle, annulé la topographie pour les uns. Mais pour les autres, le passage est plus douloureux : elles doivent s'y confronter, s'y frotter et souvent s'y fracasser. La frontière redevient pour eux une entrave, une barrière, une fracture bien visible.

Ce phénomène s'est accentué ces dernières années. Une habitante de Briançon, interviewée par l'étudiante Camille Barniaudy, explique : « *Avant 2015, il n'y avait pas de frontière : j'avais l'impression que je partageais le même espace avec la partie italienne. Je me sentais plus à la maison à Oulx qu'à Gap. Aujourd'hui, la frontière a été linéarisée et les montagnes sont devenues des murs. Avant, je pensais que je vivais sur un territoire périphérique et aujourd'hui j'ai l'impression que Briançon est le cœur du territoire.* »

Ce territoire, objet de toutes les attentions médiatiques et politiques aujourd'hui, est ainsi vécu par les habitants comme scindé, divisé, morcelé. Et les montagnes font barrière, symboliquement et matériellement. [fin p.44]

Mais d'où viennent ces exilés qui arrivent aux portes des Alpes et que l'on refoule sans ménagement ? L'arc alpin est pris entre deux dynamiques migratoires : la « route des Balkans » et la « route de la Méditerranée centrale ». Les exilés empruntent ces différentes routes selon leur pays de départ, en « s'adaptant » finalement aux politiques de contrôles migratoires et de fermetures mises en place par les pays occidentaux (d'ailleurs, ces entraves à la circulation n'arrêtent pas les flux migratoires, mais les dévient vers des itinéraires plus longs et surtout plus dangereux). La « route des Balkans » est utilisée par les exilés venus du Sud-Est : Afghanistan, Pakistan, Iran, Syrie, Turquie ; la « route méditerranéenne centrale » par les personnes provenant d'Afrique, via la Tunisie ou la Libye.

Ce qu'on observe aux pieds des Alpes est toutefois comparable. À la frontière entre la Croatie et la Slovénie comme à la frontière entre l'Italie, l'Autriche, la Suisse et la France, on assiste avant tout à une re-matérialisation de la ligne frontalière marquée par la présence de forces de l'ordre (gardes-frontières, militaires, police aux frontières, etc.) et d'objets de surveillance (drones, hélicoptères, grillages) qui alimentent le *business* du « complexe militaro-industriel », comme l'a si bien démontré la juriste Claire Rodier dans son livre *Xénophobie business* (La Découverte, 2012).

Quand on rend un passage plus difficile, une autre conséquence est inévitable, qu'on pourrait qualifier de « effet embouteillage ». Les exilés s'agglutinent en deçà de la frontière ; des campements informels voient le jour. C'est le cas à Vintimille, mais aussi à Côme, ou encore à la frontière croato-slovène.

Les frontières alpines sont également la scène d'un « *spectacle frontalier* », animé par les « *reconfigurations de l'espace public au nom de la sécurité* », comme le définissent les géographes Louise Amoore et Alexandra Hall. Sur la scène apparaissent, comme ce fut le cas en avril 2018 sur le Col de l'Échelle, des groupes d'extrême droite qui jouent aux gardes-frontière en déclarant, par une action symbolique et médiatique, la frontière « fermée ». [fin p.45, p.46 photos]

Dans nos montagnes, le sauvetage ne se discute pas

Cette action ponctuelle n'a pas freiné les gestes de dizaines de personnes, parfois constituées en groupes, venant en aide aux exilés dans les campements ou encore lors de leurs traversées. Elles apportent des couvertures, des repas chauds, des soins médicaux, voire un toit pour une ou plusieurs nuits, une aide juridique, ou simplement un sourire et des jeux pour enfants ou de l'électricité pour charger les téléphones portables... Elles garnissent de nourriture les refuges de montagne, au cas

où des exilés épuisés passeraient par là, et organisent des maraudes solidaires* à la recherche de personnes en danger. Pour ces gestes dictés par des valeurs d'humanité et de solidarité, ces personnes, des professionnels de la montagne, des habitants de la région et des personnes venant d'ailleurs, sont inquiétées par la justice qui les accuse de violer la loi. Mais dans ce contexte, le seul délit imaginable est ce qu'on appelle désormais le « délit de solidarité ». Une contradiction scandée par l'artiste suisse Narcisse au rythme d'un slam :

*« Il n'est heureusement jamais interdit
de faire l'inverse de ce qui est interdit.
Sauf dans un cas précis. [...]
Car si vous pouvez être puni pour non-assistance de personne en
danger,
vous pouvez aussi être inquiété pour délit de solidarité.
Donner à manger à un réfugié ou lui prêter un lit,
chez nous c'est un délit.
Et j'en reste interdit. » [fin p.47]*

Des gestes de solidarité qui veulent à tout prix empêcher que « *les Alpes ne se transforment en une deuxième Méditerranée pour les migrants* », comme l'ont dénoncé les professionnels de la montagne lors de la « cordée solidaire » qui a eu lieu le 17 décembre 2017 dans la vallée de la Clarée, dans les Hautes-Alpes. Ils ont été parmi les premiers à alerter l'opinion publique des dangers encourus par les exilés obligés de traverser la frontière italo-française par des chemins de forêt enneigés. Parce que, comme l'a rappelé Jean Gaboriau, guide de haute montagne du collectif SOS Alpes solidaires lors de la conférence de presse qui s'est tenue à Briançon le jour même, « *il y a cette solidarité qu'on a de façon intrinsèque dans nos professions ; si quelqu'un est sur le bord de chemin, on ne laisse pas traîner. On le secourt, on lui donne ce qu'il faut pour qu'il se redresse et qu'il puisse continuer son chemin* ». Et d'ajouter : « *La cordée solidaire c'est ce qui nous relie [...]. Un cordon ombilical existe entre l'Afrique, l'Europe et tous les autres continents* ». Max Duez, chirurgien à l'hôpital de Briançon qui « *a passé sa vie à réparer des corps cassés* », prend à sa suite la parole : « *Dans nos montagnes, le sauvetage ne se discute pas* ». Faisant référence à Zola, il déploie un long « *J'accuse* ».

« J'accuse l'État qui se tait lorsqu'on condamne un humaniste comme Cédric Herrou.

J'accuse le ministère de l'Intérieur qui donne ses directives aux préfectures, au prétexte de délits qui n'en sont pas.

J'accuse la police qui exécute ses ordres ;

N'aggravons pas les choses, c'est assez difficile comme ça. »

Compter les morts

Max Duez le rappelle, « *comme la mer, la montagne tue* ». En Méditerranée, le travail minutieux de l'association néerlandaise United a permis d'avoir une évaluation précise des migrants décédés dans ce qu'ils nomment « *la forteresse Europe* », dont la majorité est morte en mer : 35 597 corps retrouvés sans vie entre 1993 et septembre 2018. Dans les Alpes, la militarisation des frontières advenue à partir de 2015 a également entraîné un nombre croissant de victimes. Environ une quarantaine tout au long de l'arc alpin, là où les points de passage ont été fermés aux « indésirables » : à Vintimille, dans les Hautes-Alpes, à Chiasso, à Bolzano, et en Slovénie. Les exilés meurent car ils sont obligés de passer par des chemins non officiels, ils tombent des falaises, ils sont écrasés [fin p.48] sous ou électrocutés sur des trains, ils se noient dans les rivières pour échapper aux traques policières, ils meurent de froid car ils se perdent dans la forêt dans les nuits hivernales. Des corps qui sont, dans la majorité des cas, rapatriés et rendus à leurs familles. Ainsi, aucune trace de cette violence ne reste dans le paysage, si ce n'est une poignée de tombes et un monument érigé à Menton en décembre 2017 « *en mémoire de tout.e.s les migrant.e.s tué.e.s par cette frontière à la recherche d'un refuge sur le chemin de l'exil* ».

En l'absence de lieux sur lesquels se recueillir, « *chiffrer permet de rendre visible une réalité difficilement saisissable par la litanie des faits dramatiques. Les chiffres deviennent alors un instrument d'interpellation de l'opinion publique ; ils donnent dans le même temps une existence et une dimension politique à ces morts. [...] Ces chiffres soulèvent la question de la responsabilité de ces décès. [...] Dénombrer vise à déchiffrer les effets d'une politique. Compter permet ainsi de saisir l'étroite corrélation entre le renforcement des contrôles aux frontières européennes et l'accentuation de leur létalité* », nous rappellent les auteurs du livre collectif *La mort aux frontières : retrouver, identifier, commémorer* (Le passager clandestin, 2017).

Ces mots font écho au vœu exprimé par Max Duez ce 17 décembre à Briançon : « *Comme tous mes camarades des urgences, [nous souhaitons] que les forces de l'ordre se mettent en retrait de nos frontières pour limiter les accidents, que l'on cesse de reconduire les gamins épuisés dans le froid du côté italien, qu'ils ferment les yeux quand leur conscience leur dicte de le faire.* » Ils rappellent également la question de la responsabilité. Un document de 245 pages a été soumis le 3 juin 2019 à la Cour pénale internationale par les avocats Juan Branco et Omer Shatz. Ils accusent les États membres de l'Union européenne d'avoir créé en Méditerranée « *la voie migratoire la plus meurtrière du monde* ».

Un jour, un autre acte d'accusation pourrait être rédigé pour porter devant la justice ceux qui, de façon prévisible, ont obligé des dizaines de demandeurs d'asile à se frayer des chemins dans les Alpes dans la neige

et le froid, en montant sur des trains ou sous des camions parce que les passages aux frontières officiels, empruntés par nous tous, leur étaient interdits. En leur refusant ainsi le droit à la vie, outre que le droit à un refuge, la frontière alpine a arrêté d'être une ligne de contact et d'humanité pour devenir une ligne de friction et de violence. Les professionnels de la montagne ont choisi leur camp. Et vous ? [fin p.49]

Glossaire :

* Espace Schengen : L'espace Schengen est fondé sur le traité Schengen de 1985. L'espace Schengen représente un territoire où les personnes peuvent circuler librement et où les frontières intérieures ont été abolies.

* Maraudes solidaires : Depuis l'automne 2017, tous les soirs, des professionnels de la montagne et les habitants de Briançon organisent des maraudes dans le Briançonnais pour venir en aide à des exilés qui se seraient perdus ou qui nécessiteraient de l'aide dans le franchissement des cols qui séparent la France de la Suisse.

Pre-print